

Délibération n°2021-49

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 24 juin 2021, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Approbation de la convention d'hébergement entre UA, APEC et AUF

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet la proposition de partenariat entre l'UA, l'Association pour les cadres (APEC) et l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) pour la mise en place d'un centre d'employabilité francophone, au vote des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 29	Pour : 19
Membres présents et représentés : 20	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 1

La convention de partenariat de l'UA, l'APEC et l'AUF pour la mise en place au sein de l'établissement d'un centre d'employabilité francophone est approuvée à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 25 juin 2021

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY